



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2026 à 20 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 MARS 2026

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint – Véronique BAUDRY – Nicole DUFOSSÉ – Jean-Paul MONTAUDY - Fabienne SAUQUET – Yonel REVELLAT – Didier MAZEAU – Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Guillaume HOLIER (pouvoir à Annick SAMSON)
Yoann MARY - Sandrine GRANDET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annick SAMSON

Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire

Les sanctions disciplinaires à l'encontre de nos deux agents ont été appliquées : 24 mois d'exclusion temporaire pour l'une et 6 mois pour l'autre.

Les derniers jugements du Tribunal Administratif sont aussi en notre faveur. Les procédures sont enfin closes. Ces deux agents devront verser à la commune 4 200 € pour l'une et 3 000 € pour l'autre. Reste le résultat du recours déposé auprès du Conseil d'État de l'une de ces deux agents.

ORDRE DU JOUR

I – VOTE DES INDEMNITÉS DE FONCTION (DELIB_2026_5)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction. Les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sont fixées, par strates démographiques, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1027 (4 110,43 €).

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées aux Adjointes,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Maire et du nombre théorique d'Adjointes,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à **DEUX** le nombre d'Adjointes,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que les indemnités de fonction seront fixées à :

- 44,30 % de l'indice brut 1027 pour le Maire
- 11,77 % de l'indice brut 1027 pour la Première Adjointe
- 11,77 % de l'indice brut 1027 pour le Deuxième Adjoint

II - MISE EN PLACE DES COMMISSIONS (DELIB_2026_6)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle est Conseillère Communautaire à la CALI. Elle propose au Conseil Municipal d'instituer les différentes commissions communales et de nommer les délégués dans les divers syndicats. Elle précise qu'elle est de fait, membre de toutes les commissions. Après discussion, en fonction des délégations données aux Adjointes, sont établies les commissions suivantes :

➡ **La Première Adjointe est désignée Conseillère Communautaire suppléante et sera présidente des commissions suivantes :**

FINANCES : Annick SAMSON - Didier MAZEAU – Nicole DUFOSSÉ – Jean-Paul MONTILLAUD – Fabienne SAUQUET

Commission d'Appel d'Offres : Paquerette PEYRIDIEUX – Annick SAMSON - Jean-Paul MONTILLAUD - Hubert LECCHINI (DELIB_2026_6_1)

RESSOURCES HUMAINES (suivi du personnel et administratif) : Annick SAMSON - Nicole DUFOSSÉ – Yoann MARY – Marie JAUBERT

VIE SCOLAIRE (école, Conseil Municipal des Enfants cantine, garderie) Annick SAMSON – Véronique BAUDRY – Jean-Paul MONTILLAUD

Conseil d'école : Paquerette PEYRIDIEUX – Annick SAMSON – Véronique BAUDRY

VIE MUNICIPALE – CULTURE

Vie Municipale (*transport, vie économique, seniors, jeunesse*)

Culture (*associations – sport – organisation des manifestations communales – commémorations*)

Annick SAMSON Nicole DUFOSSÉ – Fabienne SAUQUET- Yonel REVELLAT – Didier MAZEAU – Sandrine GRANDET

Gestion du foyer rural : Annick SAMSON – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI – Géraldine FAVEAU //

Gestion des tables du poids public : Annick SAMSON

COMMUNICATION (*bulletin, site, facebook actus, alertes SMS*) : **Annick SAMSON** – Fabienne SAUQUET – Nicole DUFOSSÉ

↳ **Le deuxième Adjoint sera Président des commissions suivantes :**

SÉCURITÉ : **Sébastien MARCHEIX** – Hubert LECCHINI – Yonel REVELLAT – Géraldine FAVEAU – Annick SAMSON

URBANISME – PROSPECTIVE (*voirie, bâtiments, cimetière*) : **Sébastien MARCHEIX** – Didier MAZEAU – Yonel REVELLAT – Hubert LECCHINI – Géraldine FAVEAU – Yoann MARY

SERVICES TECHNIQUES (suivi du matériel atelier, suivi des travaux des agents) : **Sébastien MARCHEIX** – Didier MAZEAU -Yonel REVELLAT – Hubert LECCHINI

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : **Sébastien MARCHEIX** – Guillaume HOLIER – Yoann MARY – Hubert LECCHINI – Géraldine FAVEAU

III - REPRÉSENTATION AUX SYNDICATS ET AUTRES (DELIB_2026_7)

* **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES VALLÉES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE (SIAEPAVID)** (DELIB_2026_7_1)

Paquerette PEYRIDIEUX déléguée pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Paquerette PEYRIDIEUX déléguée Titulaire – Yonel REVELLAT – délégué suppléant

* **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE TRAVAUX ET D'AMENAGEMENTS DE LA VALLEE DE L'ISLE (SIETAVI)** DELIB_2026_7_2)

Paquerette PEYRIDIEUX, déléguée Titulaire

Sébastien MARCHEIX, délégué Suppléant

* **SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) DU CHENIL DU LIBOURNAIS** DELIB_2026_7_3)

Jean-Paul MONTILLAUD – Yonel REVELLAT

* **DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)** (DELIB_2026_7_4)

Chef de Lutte : Didier MAZEAU

Conseillers techniques : Sébastien MARCHEIX – Hubert LECCHINI – Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT

* **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)** (DELIB_2026_7_5)

Paquerette PEYRIDIEUX déléguée pour le SDEEG

Commission Locale De l'Énergie (CLÉ) de St Philippe d'Aiguille : Paquerette PEYRIDIEUX, déléguée titulaire
Yoann MARY, délégué suppléant

* **GIRONDE RESSOURCES** (DELIB_2026_7_6)

Paquerette PEYRIDIEUX, déléguée Titulaire – Sébastien MARCHEIX, Délégué Suppléant

* **CORRESPONDANT TEMPÊTE** : Sébastien MARCHEIX (DELIB_2026_7_7)

* **CORRESPONDANT DÉFENSE MILITAIRE** : Hubert LECCHINI (DELIB_2026_7_8)

* **CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE** : Didier MAZEAU (DELIB_2026_7_9)

* **REPRÉSENTANT AU COMITÉ NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES (CNAS)** : Jean-Paul MONTILLAUD (DELIB_2026_7_10)

* **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS** : (DELIB_2026_7_11)

Seront proposés aux services fiscaux :

TITULAIRES : Annick SAMSON, Sébastien MARCHEIX, Fabienne SAUQUET, Jean-Paul MONTILLAUD, Didier MAZEAU

SUPPLÉANTS : Véronique BAUDRY, Géraldine FAVEAU, Yoann MARY, Yonel REVELLAT, Nicole DUFOSSÉ

* **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Madame le Maire présente ce document qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. L'ensemble du Conseil Municipal y figurera. Sa mise à jour sera présentée lors de la prochaine réunion. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV – DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (DELIB_2026_8)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des délégations peuvent lui être données pour la durée de son mandat sur tout ou partie des affaires énoncées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après discussion et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour :

- * Ester en justice : tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- * Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € fixée par le Conseil Municipal,
- * Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €,
- * Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite de ceux prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- * Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- * Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- * Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- * Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- * Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € et dont le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal dans l'exercice de cette délégation.

V – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Ce budget 2026 sera un budget très contraint pour retrouver une réserve financière.

FONCTIONNEMENT :

Les frais de personnel seront fortement diminués. Un seul agent technique a été recruté pour pourvoir au remplacement des trois postes (35h, 20h et 28h hebdomadaires).

Un poste d'Adjoint au Maire et le poste de Conseiller délégué n'ont pas été reconduits.

Cela devrait permettre une économie annuelle de 45 600 €.

INVESTISSEMENT :

Ne seront inscrits aux prévisions budgétaires que les travaux terminés récemment et qui restent à régler :

- VOIRIE : avaloir rue de la Marne, reprofilage de la rue de Logerie, réfection voirie
- AMÉNAGEMENT VOIRIE : extension du réseau basse tension de la rue des Jardins
- SANITAIRES CIMETIÈRE : raccordement au réseau d'assainissement collectif
- TOITURE FOYER : réfection de la toiture au niveau du local de rangement
- CAGES DE FOOT : ont dû être remplacées. Nous devrions percevoir une subvention minimum de 2 000 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve ces orientations budgétaires.

VI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Illuminations de fin d'années : le contrat ADN LIGHT a été renouvelé pour une durée de 3 ans (décorations or).

* Prochaines réunions :

Commission des finances : Mardi 14 avril à 14h à la mairie

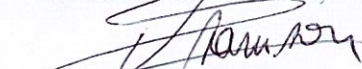
Commission vie associative avec les associations de la commune : Mardi 14 avril à 20h à la Maison pour Tous

Commission bâtiments, sécurité : Jeudi 16 avril à 18h15 à la Mairie

Rencontre avec le personnel : Lundi 20 avril à 18h à la cantine

Les convocations seront adressées prochainement.

La Secrétaire de Séance,


Annick SAMSON



L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30

Le Maire,


Paquerette PEYRIDIEUX